



validation d'un divorce a l'etranger et dettes communes

Par **serge ribot**, le **01/02/2013** à **13:00**

mon mariage, fait en france, a été validé au bresil. je viens de divorcer au bresil.

-comment valider ce divorce en france?

-j'ai contracté un prêt en France pour financer mon installation au bresil en 2011. aujourd'hui j'en supporte seul le remboursement alors que tous les biens acquis sont restes au bresil, au nom de mon ex epouse et co emprunteur.comment puis je transferer cette dette sur celle qui jouit dorénavant des biens?

compliqué mais si vous avez la solution je vous en serai grès.

mon tel 0694 22 44 99 avec 4 heures de decalage..

Par **youris**, le **01/02/2013** à **13:26**

bjr,

vous devez prendre contact avec le consulat de france pour faire la transcription de votre divorce sur l'état civil français.

dans le jugement de divorce vous n'avez pas prévu le règlement des prêts en cours ?

comme vous êtes co-emprunteur, vous devez rembourser en l'absence d'accord avec votre ex.

si j'ai bien compris vous êtes co-emprunteur pour des biens qui appartiennent à votre ex-épouse.

la banque n'est pas concerné par votre vie privée.

cdt

Par **serge ribot**, le **03/02/2013** à **06:56**

merci,

c'est clair et logique

cdt